

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2025

N°021

OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DU FONDS UNIQUE AU LOGEMENT 2025 (FUL)			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux mai, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : M. BES donne pouvoir à Mme CHESA, M. AUDIER donne pouvoir à M. CAMBON, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : Mme KERRINCKX.

ABSENT EXCUSE : M. CHAMLAL.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le Département de l'Aude demande à la Commune de Carcassonne de participer au Fonds Unique Logement (FUL) qu'il gère dans le cadre des lois du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, et du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Ce fonds vient en aide aux ménages les plus démunis afin de leur permettre de faire face aux frais de logement (loyer, électricité, gaz, eau). En 2024, 888 habitants de Carcassonne ont bénéficié des aides du FUL pour un montant de 296642,74 €.

Pour l'année 2025, le montant de l'aide au titre de ce fonds est de 7000 €, identique à 2024, dont 3500 € au titre du volet logement et de 3500 € pour le volet énergie.

Ces sommes sont inscrites au budget au compte n° 65-65733-420-202006.

Une convention prévoit les modalités de participation de la Commune en faveur du FUL géré par le Département de l'Aude.
Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de la participation de la Ville de Carcassonne au FUL pour l'année 2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention de participation au FUL avec le Département de l'Aude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250522-24736-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025
Publication : 03/06/2025